

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL80

présenté par
M. Coronado et M. Molac

ARTICLE 4

I. - A l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le mot : "menaces" est remplacé par le mot : " »,

les mots :

« après le mot : "menaces", sont insérés les mots : "ou » ;

II. - En conséquence, à l'alinéa 6 et à l'alinéa 9, après le mot :

« atteintes »,

insérer, par deux fois, les mots :

« ou menaces » ;

III. - En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« atteinte »,

insérer les mots :

« ou menace ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conserver la notion de menace, qui va au-delà du concept d'atteinte que souhaite introduire le projet de loi.